



APPEL A INITIATIVES « COP REGIONALE 2019 »

***Pour la mobilisation des acteurs de la région Centre-Val de Loire
dans le cadre
de la 1^{ère} COP Centre-Val de Loire***

Cadre de référence

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Face à l'urgence climatique, l'Accord de Paris sur le Climat a fixé comme objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C (au lieu de 2°C précédemment). Pour réussir, il est impératif de réduire drastiquement puis de tendre vers l'élimination de l'utilisation des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.

Les solutions passent par la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif des énergies renouvelables. Elles nécessitent la mobilisation de tous les territoires.

La Région Centre-Val de Loire a donc accéléré sa transition énergétique pour diminuer fortement sa consommation d'énergie et doubler sa capacité de production d'énergies renouvelables d'ici 2021.

Sur le territoire régional, des projets exemplaires ont d'ores-et-déjà été initiés en faveur du climat et de la transition énergétique : installation d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, méthanisation, bois, éolien), efficacité énergétique logements/bâtiments publiques/entreprises, passeport énergie des entreprises, diagnostic exploitation agricoles, politiques territoriales...

Dans le même esprit que la COP internationale, la COP régionale est un **processus itératif et continu** de négociation, faisant l'objet d'un temps fort biennal, dont le premier serait en décembre 2019. Il s'agit d'une **COP Energie-Climat**, tout en considérant que les domaines potentiellement concernés pourront être plus nombreux (déchets, biodiversité, eau...).

Sur la base du **SRADDET** et de la LTECV qui définissent des objectifs prescriptifs, la COP doit permettre d'aboutir à une **mobilisation régionale** permettant de lutter plus efficacement contre le dérèglement climatique, puis d'impulser et accélérer la transition vers des territoires et une économie régionale résilients et sobres en carbone.

De l'ambition à l'action !

Ce processus sera **centré sur l'action**, afin de rendre les **scénarios opérationnels** et de **corriger les trajectoires**. Les engagements qui seront pris devront permettre

d'atteindre collectivement les objectifs régionaux, en **mobilisant tous les acteurs** du territoire.

Pour cette première COP, le principal objectif sera de tomber d'accord sur les **modalités de fonctionnement** de ce processus de long terme. En parallèle, afin de rendre l'exercice concret et fédérateur, une négociation sur le thème des « économies d'énergie » pourrait être envisagée.

Concrètement, la COP se traduira par des événements organisés toute l'année dans la région sur le thème de l'énergie et du climat, par une mise en relation de nombreux acteurs à l'échelle locale pour déclencher des mises en œuvre, par une mobilisation forte dans un contexte d'urgence.

C'est dans ce cadre que la Région Centre-Val de Loire lance un appel à initiatives « COP Régionale 2019 » afin d'encourager la mobilisation des territoires et l'ensemble des acteurs sur les questions « Energie-Climat ».

L'objectif est d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives et de valoriser les démarches significatives déjà en cours.

PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES

Cet appel à initiatives est destiné aux acteurs socio-économiques régionaux : aux associations, aux collectivités (communes, intercommunalités, etc.), aux entreprises et leurs groupements, aux établissements scolaires et aux organismes de recherche et de formation publics, aux collectifs citoyens.

En cas de partenariat, le porteur de projet sera identifié et les attributions de chaque partenaire seront explicitées. Le siège du porteur de projet et des partenaires éventuels devra se situer sur le territoire régional de la région Centre-Val de Loire.

PROJETS ELIGIBLES

Toutes les initiatives retenues dans le cadre de ce présent appel à initiatives ont comme finalité :

- la lutte contre le dérèglement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique.

Les candidatures sélectionnées feront l'objet d'une valorisation « COP Régionale 2019 » et notamment d'une communication spécifique sur la plateforme web de la Région. Les porteurs d'initiatives retenues seront autorisés à utiliser le logo de la Région « 1^{ère} COP Centre-Val de Loire – Urgences Climatique et Sociale » pour communiquer sur leurs initiatives.

Le cas échéant, les projets sélectionnés pourront également être orientés vers un des dispositifs de financement existants de la région.

La Région souhaite valoriser particulièrement quatre grandes catégories d'initiatives (liste non limitative) :

- **Les événements** ponctuels ayant vocation à sensibiliser sur les enjeux du dérèglement climatique et / ou échanger sur les pratiques exemplaires (conférence, débat, ateliers) ;
- **Les actions et les projets** déclinés à l'échelle locale ou régionale, **initiatives citoyennes**, ayant pour finalité la lutte contre le dérèglement climatique ou l'adaptation au changement climatique, la sobriété et l'efficacité énergétique ou le développement des énergies renouvelables (ex : Plan de Déplacements des Entreprises ou des Administrations, Plans Climat Energie Territoriaux, sensibilisation et/ou

mobilisation destinées à divers publics, outils de sensibilisation, formation, création de collectif citoyens,...etc.) ;

- **Les investissements**, projetés, en cours ou réalisés ayant vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) (Ex : recherche et développement, travaux, matériels et équipements) ou à s'adapter au changement climatique.

L'appel est éventuellement ouvert à d'autres types d'initiatives qui seront examinées à l'aune de leur contribution à la réduction de GES, à la sobriété et à l'efficacité énergétique ou de leur participation à la mobilisation pour la COP Régionale.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra être composé au minimum :

- **d'une fiche de présentation du porteur de projet** : avec le nom de la structure, sa forme juridique, le nom de ses représentants, le nom du coordinateur du projet et ses coordonnées, les partenariats éventuels avec le rôle et l'implication de chacun.
- **d'une note descriptive du projet** : avec l'intitulé du projet, le contexte et ses objectifs, un résumé non confidentiel du projet afin de valoriser l'initiative, le détail des actions conduites ou envisagées en lien avec la démarche, les lieux, leur durée et le calendrier de réalisation.

Un dossier de candidature spécifique est associé au présent cadre.

Tout document jugé utile pour la compréhension et la sélection des candidatures pourra également être joint au dossier.

CRITERES DE SELECTION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- cohérence de l'initiative avec les critères d'éligibilité,
- capacité à communiquer et à informer les acteurs concernés par l'initiative présentée (le cas échéant, en fonction de l'initiative, précisez, si possible, le nombre d'acteurs concernés, et la quantité de CO₂ économisée ou les économies d'énergie générées),
- pour les événements ponctuels, l'accessibilité du lieu aux personnes à mobilité réduite et en transports en commun sera appréciée,
- les candidatures mutualisées entre différentes structures seront également appréciées.

La Région se réserve la possibilité de ne pas retenir certaines initiatives si elle ne les juge pas significatives quant à une participation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la lutte contre le dérèglement climatique, aux économies d'énergie ou au développement des énergies renouvelables.

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT ET DE LA REGION

Chaque candidat s'engage à respecter les points suivants :

- autoriser la Région Centre-Val de Loire à communiquer sur l'initiative dès lors qu'elle a été retenue,
- débiter le projet qui aura été sélectionné avant la date de clôture de l'appel à initiatives

La Région s'engage à :

- transmettre le logo « COP Régional », sur demande, aux lauréats souhaitant utiliser le logo de la Région pour communiquer sur leurs initiatives,
- valoriser les initiatives sélectionnées sur via les différents supports de communication qui seront mis en place par la Région (site internet,...)
- communiquer à la presse les initiatives, mois par mois.

CALENDRIER ET PROCEDURE DE SELECTION

Réception des candidatures en continu jusqu'au 29/11/19.

Réponse de la Région dans un délai moyen d'une à deux semaines.

Le Service Transition Energétique de la Région qui sera chargé de l'analyse des candidatures se réserve néanmoins le droit de prolonger ce délai de réponses, en fonction du nombre de candidatures déposées, des nécessités relatives aux autres activités du service et des éventuelles périodes de congés.

Contacts et renseignements :

Sylvain DELAVERGNE

Chargée de mission « COP Régionale 2019 »

Service Transition Energétique

Tél. 02.38.70.30.27

E-mail : sylvain.delavergne@regioncentre.fr

dossier de candidature



APPEL A INITIATIVES « COP Régionale 2019 »

***Pour la mobilisation des territoires et acteurs de la région Centre
dans le cadre
la 1^{ère} COP Centre-Val de Loire***

Dossier de candidature

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Face à l'urgence climatique, l'Accord de Paris sur le Climat a fixé comme objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C (au lieu de 2°C précédemment). Pour réussir, il est impératif de réduire drastiquement puis de tendre vers l'élimination de l'utilisation des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.

Les solutions passent par la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif des énergies renouvelables. Elles nécessitent la mobilisation de tous les territoires.

La Région Centre-Val de Loire a donc accéléré sa transition énergétique pour diminuer fortement sa consommation d'énergie et doubler sa capacité de production d'énergies renouvelables d'ici 2021.

Sur le territoire régional, des projets exemplaires ont d'ores-et-déjà été initiés en faveur du climat et de la transition énergétique : installation d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, méthanisation, bois, éolien), efficacité énergétique logements/bâtiments publics/entreprises, passeport énergie des entreprises, diagnostic exploitation agricoles, politiques territoriales...

Dans le même esprit que la COP internationale, la COP régionale est un **processus itératif et continu** de négociation, faisant l'objet d'un temps fort biennal, dont le premier serait en décembre 2019. Il s'agit d'une **COP Energie-Climat**, tout en considérant que les domaines potentiellement concernés pourront être plus nombreux (déchets, biodiversité, eau, etc.).

Sur la base du **SRADET** et de la LTECV qui définissent des objectifs prescriptifs, la COP doit permettre d'aboutir à une **mobilisation régionale** permettant de lutter plus efficacement contre le dérèglement climatique, puis d'impulser et accélérer la transition vers des territoires et une économie régionale résilients et sobres en carbone.

De l'ambition à l'action !

Ce processus sera **centré sur l'action**, afin de rendre les **scénarios opérationnels** et de **corriger les trajectoires**. Les engagements qui seront pris devront permettre d'atteindre collectivement les objectifs régionaux, en **mobilisant tous les acteurs** du territoire.

Pour cette première COP, le principal objectif sera de tomber d'accord sur les **modalités de fonctionnement** de ce processus de long terme. En parallèle, afin de rendre l'exercice concret et fédérateur, une négociation sur le thème des « économies d'énergie » pourrait être envisagée.

Concrètement, la COP se traduira par des événements organisés toute l'année dans la région sur le thème de l'énergie et du climat, par une mise en relation de nombreux acteurs à l'échelle locale pour déclencher des mises en œuvre, par une mobilisation forte dans un contexte d'urgence.

C'est dans ce cadre que la Région Centre-Val de Loire lance un appel à initiatives « COP Régionale 2019 » afin d'encourager la mobilisation des territoires et l'ensemble des acteurs sur les questions « Energie-Climat ».

L'objectif est d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives et de valoriser les démarches significatives déjà en cours.

I - FICHE D'IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure coordinatrice :

Forme juridique :

Adresse :

Représentants de la structure :

Président :

Directeur :

Coordinateur du projet :

Nom :

Coordonnées tél.

Adresse E-mail :

II – PARTENARIATS EVENTUELS

Détail des structures partenaires éventuelles :

Rôle et implication de chacune d'entre elles :

III – DESCRIPTIF DU PROJET

Typologie du projet :

- Évènement ponctuel
- Action(s) / Projet(s)
- Investissements
- Autre

Précisez :

Objectifs et contexte, cohérence avec la démarche COP Régionale 2019 *(10 lignes maximum) :*

Résumé non confidentiel du projet (*10 lignes maximum*) :

Détails des actions existantes ou en projet :

- lieu(x) / commune(s) / département(s) :

- date(s) / calendrier de mise en œuvre et grandes étapes associées :

- précisez, si possible, une estimation :
- du nombre de personnes ciblées par l'initiative :
- de la quantité de CO₂ économisée grâce à l'initiative :

IV – SIGNATURES

Le directeur ou le Président de la structure :

Fait le

Signature :